

207. — 17 DÉCEMBRE 1844. — *Loi des budgets de la dette publique et des dotations, pour l'exercice 1845* (1). (Bull. off., n. LX.)

Léopold, etc. Nous avons, de commun accord avec les chambres, décrété et nous ordonnons ce qui suit :

Art. 1<sup>er</sup>. Les budgets de la dette publique et des dotations, pour l'exercice 1845, sont fixés :

Le budget de la dette publique à la somme de trente-deux millions cinquante-sept mille

cent vingt-huit francs soixante dix centimes (32,057,128 fr. 70 c.)

Le budget des dotations, à la somme de trois millions trois cent un mille deux cent cinquante-huit francs quatre-vingt-quinze centimes (3,301,258 fr. 95 c.), le tout conformément aux tableaux ci-annexés.

Art. 2. La présente loi sera obligatoire le 1<sup>er</sup> janvier 1845.

Mandons et ordonnons, etc.

Contre-signé par le ministre des finances (M. Mercier.)

## TABLEAU

*Des budgets de la dette publique et des dotations pour l'exercice 1845.*

NOS DES ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHARGES		TOTALS.
		Ordinaires.	Extraordin.	
<b>CHAPITRE PREMIER.</b>				
<i>Service de la dette.</i>				
1	Annuité de l'inscription au grand-livre des rentes créées sans désignation de capital, portée au nom de la ville de Bruxelles, en vertu de la loi du 4 décembre 1842. . . . .	300,000	»	»
2	Annuité de l'inscription portée au même grand-livre au profit du gouvernement du royaume des Pays-Bas, en exécution du § 1 <sup>er</sup> de l'article 63 du traité du 5 novembre 1842. . . . .	846,560	»	»
3	Intérêts des capitaux inscrits au grand-livre de la dette publique à 2 1/2 p. c., en exécution des §§ 2 à 6 inclus de l'art. 63 du même traité. . . . . 5,502,640 78	5,502,640 78	»	440,916 67
	Intérêts du restant de l'inscription portée à ce grand-livre, en exécution du § 7 dudit article. . . . . 440,916 67			
4	Frais relatifs à cette dette. . . . .	3,000	»	»
5	Intérêts de l'emprunt de 30,000,000 de francs, à 4 p. c., autorisé par la loi du 18 juin 1836. . . . . 1,200,000 »	1,500,000	»	»
	Dotations de l'amortissement de cet emprunt. . . . . 300,000 »			
6	Frais relatifs au payement des intérêts et à l'amortissement du même emprunt. . . . .	3,400	»	»
A reporter. . . fr.		8,155,600 78	»	440,916 67

(1) Présentation à la chambre des représentants le 24 octobre 1844. — *Monit.* du 25. — Rapport par M. Cogels le 21 novembre. — *Monit.* du 22. — Discussion le 2 décembre. — *Monit.* du 3. — Adoption le même jour à l'unani-

mité des 48 membres présents. — *Monit.* du 3. — Rapport au sénat par M. le baron de Macar le 11 décembre. — *Monit.* des 12 et 30. — Discussion les 12 et 13. — *Monit.* des 13 et 14. — du 4.

NOS DES ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHARGES		TOTAUX.
		Ordinaires.	Extraordin.	
	Report. . fr.	8,155,600 78	440,916 67	
7	Intérêts de l'emprunt de 50,850,000 francs, à 3 p. c. autorisé par la loi du 25 mai 1838. . . . . 1,525,524 »			
	Dotation de l'amortissement de cet emprunt. . . . . 508,508 »	2,034,032 »	»	
8	Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement dudit emprunt. . . . . 34,000 »	34,000 »	»	
9	Intérêts de l'emprunt de 86,940,000 fr. à 5 p. c. autorisé par la loi du 26 juin 1840. 4,347,000 »			
	Dotation de l'amortissement de cet emprunt. . . . . 869,400 »	5,216,400 »	»	
10	Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement de cet emprunt. . . . . 130,000 »	130,000 »	»	
11	Intérêts de l'emprunt de fr. 28,621,718,40 c. à 5 p. c. autorisé par la loi du 29 septembre 1842. . . . . 1,431,085 92			
	Dotation de l'amortissement de cet emprunt. . . . . 286,217 18	1,717,303 10	»	
12	Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement dudit emprunt. . . . . 45,000 »	45,000 »	»	
13	Intérêts à 4 1/2 p. c., sur un capital de 95,722,000 fr., montant approximatif des obligations dont l'émission est autorisée par la loi du 21 mars 1844 ( <i>Bulletin officiel</i> , n <sup>o</sup> 42). . . . . 4,307,490 »			
	Dotation de l'amortissement de cette dette. . . . . 957,220 »	5,264,710 »	»	
14	Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement de la même dette (art. 2 de la loi du 21 mars 1844). . . . . 15,000 »	15,000 »	»	28,396,262 56
15	Intérêts de l'emprunt de 84,656,000 fr. à 4 1/2 p. c., autorisé par la loi du 22 mars 1844 ( <i>Bulletin officiel</i> , n <sup>o</sup> 44) . . . . . 3,809,520 »			
	Dotation de l'amortissement de cet emprunt, à 1/2 p. c. du capital. 423,280 »	4,232,800 »	»	
16	Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement du même emprunt (art. 2 de la loi du 22 mars 1844). . . . . 13,000 »	13,000 »	»	
17	Intérêts à 3 p. c. sur 7,000,000 de fr., montant approximatif des obligations à créer pour le paiement des indemnités pour pertes causées par les événements de guerre de la révolution. . . . . 210,000 »	210,000 »	»	
18	Frais relatifs à l'émission et au paiement des intérêts des mêmes obligations. . . . . 5,000 »	5,000 »	»	
19	Intérêts et frais présumés de la dette flottante sur une émission éventuelle de 5,000,000 de fr. . . . . 150,000 »	150,000 »	»	
20	Intérêts de la dette viagère. . . . . »	»	5,714 30	
21	Intérêts à payer aux anciens concessionnaires de la Sambre canalisée. . . . . »	»	12,500 »	
22	Indemnité de reprise à payer à la société concessionnaire du canal de Bruxelles à Charleroy, aux termes de l'art. 26 de la convention du 6 novembre 1834, entre cette société et le gouvernement. . . . . »	»	661,375 66	
23	Indemnité annuelle pour les travaux à exécuter au canal de Terneuzen (art. 20 et 23 du traité du 5 novembre 1842), 25,000 florins. . . . . 52,910 05	52,910 05	»	
	A reporter. . fr.	»	»	28,396,262 56

NOS DES ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHARGES		TOTALS.
		Ordinaires.	Extraordin.	
	Report. . fr.	»	»	28,396,262 56
24	Rachat des droits de fanal mentionnés au § 2 de l'art. 18 du traité du 5 novembre 1842, 10,000 florins. . . . .	21,164 02	»	21,164 02
<b>CHAPITRE II.</b>				
<i>Rémunérations.</i>				
	Anciennes pensions ecclésiastiques tiercées. . . . .	270,000 »		
	Pensions civiles et autres accordées avant 1850. . . . .	136,000 »		
	Pensions civiles. . . . .	184,000 »		
1	Id. militaires. . . . .	1,940,000 »		
	Id. de l'ordre de Léopold. . . . .	25,000 »	1,968,000 »	1,120,000 »
	Id. des veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite. . . . .	530,000 »		
	Arriérés de pensions de toute nature. . . . .	5,000 »		
2	Remboursement à faire au trésor néerlandais, en exécution du § 7 de l'art. 68 du traité du 5 novembre 1842, pour arrérages de pensions du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 1845. . . . .	»	36,402 12	3,209,702 12
	Traitement d'attente ( <i>wachtgelden</i> ) . . . . .	39,000 »		
3	Traitements ou pensions supplémentaires ( <i>toelagen</i> ). . . . .	40,700 »	»	85,300 »
	Secours annuels ( <i>jaartijksche onderstanden</i> ). . . . .	5,600 »		
<b>CHAPITRE III.</b>				
<i>Fonds de dépôt.</i>				
1	Intérêts des cautionnements versés en numéraire dans les caisses du trésor public de l'État pour la garantie de leurs gestions respectives, par des fonctionnaires comptables de l'État, par des receveurs communaux, des receveurs de bureaux de bienfaisance, par des préposés de l'administration du chemin de fer, des courtiers, des agents de change, etc., soumis à fournir un cautionnement; et par des contribuables, des négociants, des commissionnaires, etc., pour garantie du paiement de droits de douanes, d'accises, etc., dont ils pourraient être éventuellement redevables au trésor public de l'État. . . . .	340,000 »	5,000 »	
	Arriéré des intérêts sur des exercices clos. . . . .	5,000 »		
2	Intérêts des consignations faites dans les caisses du trésor public de l'État. . . . .	70,000 »	»	430,000 »
3	Intérêts et remboursement des consignations antérieures au 1 <sup>er</sup> octobre 1850. . . . .	»	15,000 »	
	<b>Totaux de la dette publique. fr.</b>	»	»	<b>52,057,128 70</b>

## DOTATIONS.

N <sup>OS</sup> DES ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHARGES		TOTAUX.
		Ordinaires.	Extraordin.	
	<b>CHAPITRE PREMIER.</b>			
Uniq.	Liste civile. ( <i>Mémoire</i> ), . . . . .	2,751,522 75	»	2,751,522 75
	<b>CHAPITRE II.</b>			
Uniq.	Sénat. . . . .	24,000 »	»	24,000 »
	<b>CHAPITRE III.</b>			
Uniq.	Chambre des représentants. . . . .	393,450 »	»	393,450 »
	<b>CHAPITRE IV.</b>			
	<i>Cour des comptes.</i>			
1	Membres de la cour. . . . .	43,586 20	»	132,486 20
2	Personnel des bureaux. . . . .	71,000 »	»	
3	Matériel et dépenses diverses. . . . .	16,900 »	»	
4	Pensions. . . . .	1,200 »	»	
	Totaux des dotations. . fr.	»	»	3,301,158 95

208. — 17 DÉCEMBRE 1844. — *Loi qui ouvre au budget de la dette publique, pour l'exercice 1844, un crédit de 3,860,865 fr. 29 c. (1).* (Bull. off., n. LXI.)

Léopold, etc. Nous avons, de commun accord avec les chambres, décrété et nous ordonnons ce qui suit :

Art. unique. Il est ouvert au budget de la dette publique, pour l'exercice 1844, un crédit de trois millions huit cent soixante mille huit cent soixante-cinq francs vingt-neuf centimes (3,860,865 fr. 29 c.), à répartir ainsi qu'il suit :

## CHAPITRE PREMIER.

*Service de la dette.*

Art. 24. Intérêts du 1<sup>er</sup> novembre au 31 dé-

cembre 1844, du capital nominal de 95,722,000 francs, converti en rentes 4 1/2 p. c., 1<sup>er</sup> série, avec jouissance, du 1<sup>er</sup> novembre 1844, en vertu de la loi du 21 mars 1844 (*Bulletin officiel*, n<sup>o</sup> 42), fr. . . 717,915 »

Dotation de l'amortissement dudit fonds pendant la période du 1<sup>er</sup> novembre au 31 décembre 1841, 1, p. c. du capital nominal, pour deux mois, fr. 159,536 66

Art. 25. Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement du même fonds, pendant les mois de novembre et de décembre 1844, à 15,000 fr. l'an. . . 2,500 »

A reporter. 879,951,66

(1) Présentation à la chambre des représentants le 15 novembre 1844. — *Monit.* des 16 novembre et 2 décembre. — Rapport par M. Cogels le 21 novembre. — *Monit.* du 22. — Discussion le 3 décembre. — *Monit.* du 4. — Adoption le même jour

à l'unanimité des 52 membres présents. — *M.* du 4. Rapport au sénat par M. le baron de Macar le 11 décembre 1844. — *Monit.* des 12 et 30 — Discussion le 13. — *Monit.* du 14. — Adoption le même jour. *Monit.* du 14.